

DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le onze janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 décembre 2010.

Nombre de Conseillers :

<i>en exercice</i>	:	18
<i>présents</i>	:	15
<i>votants</i>	:	17

PRESENTS : MM. REIX, BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LABORDE, ROUSSEAU, Mmes BAYLE, CHATEAU, FREGIER, MM. BORDE, LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mme PEYRONNET, MM. REBEYROLLE, REGNER

EXCUSÉS : Mmes BUSO (ayant donné pouvoir à M. REIX), PHILIT, M. LACLOTTE (ayant donné pouvoir à M. BOILEAU)

ABSENTS : néant

Madame CHATEAU a été élue secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

11~01~2011~01 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil du besoin de procéder à divers virements de crédits :

1°) Après avoir effectué un bilan comptable avec la Communauté de Communes au sujet du transfert de la crèche, il apparaît nécessaire d'annuler les loyers émis en 2009, soit 12 x 804 = 9 648 €. Cette écriture n'ayant pas été prévue au budget il convient d'abonder le compte adéquat. Monsieur le Maire précise que, par ailleurs, la Commune a perçu un reliquat de 6 726,63 € pour équilibrer définitivement ce transfert.

2°) Comme chaque année, deux factures EDF sont arrivées après le 15 décembre. Elles font l'objet de prélèvements d'office dont la date peut varier de quelques jours et faire ainsi basculer la dépense d'un exercice à l'autre. Celles-ci ayant été prélevées en 2010, elles font double emploi avec celles payées en début d'exercice et entraînent un dépassement de crédits qu'il convient de régulariser.

Monsieur le maire propose donc les virements de crédits suivants :

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Personnel titulaire	6411	9 400,00 €		
Pertes sur créances irrécouvrables	654	300,00 €		
Titres annulés sur exercices précédents			673	9 700,00 €
Cotisations à l'URSSAF	6451	1 000,00 €		
Cotisations aux caisses de retraites	6453	5 000,00 €		
Pertes sur créances irrécouvrables	654	2 500,00 €		
Contributions aux organ. de regroup.	6554	1 000,00 €		
Energie-électricité			60612	9 500,00 €

11-01-2011-02 : TRAVAUX RUE ONESIME RECLUS – COORDINATION DE CHANTIER

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux prévus cette année rue Onésime Reclus, en collaboration avec le Conseil Général, nécessitent un coordonnateur de chantier SPS.

Il convient donc de signer une convention d'honoraires avec ce technicien, Monsieur Philippe LAFON.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention d'honoraires avec le coordonnateur de chantier SPS.

11-01-2011-03 : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE PROXIMITE

Monsieur BOILEAU fait part à l'Assemblée de la dernière proposition de Monsieur ROUSSET, architecte, relative à l'aménagement de la bibliothèque de proximité. Ce nouveau prévisionnel se monte à 76 545 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires des bureaux de contrôles (2 x 1 200 €) et de l'architecte (11 000 €), pour un total général de 85 445 € HT.

Monsieur BOILEAU expose qu'il convient de prévoir une enveloppe de 16 722 € HT pour l'achat de matériel spécifique à la bibliothèque. Le projet global se monte ainsi à **102 167 € HT**.

L'ensemble du projet est subventionnable par le Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement (FDAI) pour les bibliothèques en réseau, à hauteur de 40 %.

De même, il est possible de solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Fonctionnement (FDAF) pour l'acquisition d'un logiciel spécialisé, à hauteur de 50 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Confirme le principe des travaux d'aménagement de la bibliothèque de proximité,

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du FDAI pour les travaux d'aménagement et l'achat de mobilier,

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du FDAF pour l'achat du logiciel spécialisé,

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires notamment pour lancer des appels d'offres.

11-01-2011-04 : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE PROXIMITE – CONTRAT D'ARCHITECTE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec Monsieur ROUSSET, architecte pour les travaux d'aménagement de la bibliothèque de proximité.

Le montant de ses honoraires a été fixé à la somme forfaitaire de **11 000 € HT**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention d'honoraires avec Monsieur l'architecte, Dominique ROUSSET.

11-01-2011-05 : AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RENCONTRE A PONCHAPT – CONTRAT D'ARCHITECTE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec Monsieur ROUSSET, architecte pour les travaux d'aménagement de la salle de rencontre à Ponchapt.

Le montant de ses honoraires a été fixé à la somme forfaitaire de **6 500 € HT**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention d'honoraires avec Monsieur l'architecte, Dominique ROUSSET.

11-01-2011-06 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – RECENSEMENT 2011

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le recensement de la population est organisé sous la responsabilité et le contrôle de l'INSEE et la préparation ainsi que la réalisation des enquêtes de recensement auprès des ménages sont à la charge des Communes qui, pour mettre en œuvre ces opérations, reçoivent une dotation financière de l'Etat.

En 2011, cette dotation sera de 5 132 € pour le recensement qui se déroulera du 20 janvier au 19 février inclus. Le dispositif mis en place est le suivant : un agent d'encadrement et cinq agents recenseurs.

Considérant qu'il appartient à la Commune de fixer les conditions de rémunération de ces agents et de prendre en charge les traitements et charges sociales afférentes,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment le titre V,

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population et notamment l'article 22,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret du 5 juin 2003,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.21-10°,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer la rémunération des agents comme suit :

- Bulletin individuel : 1,80 € bruts
- Feuille de logement : 1,20 € bruts
- L'enveloppe totale (population recensée x 1,80 € + logements recensés x 1,20 €) sera divisée en cinq parts égales, une pour chaque agent
- Une demi-journée de formation et un repérage : forfait de 150 € bruts par agent recenseur

- Les frais de déplacement de l'agent d'encadrement seront également remboursés sur présentation d'une attestation.
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Adopte les propositions ci-dessus.

11-01-2011-07 : PRIX DES REPAS SERVIS AUX CENTRES DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion dans le cadre de l'harmonisation des tarifs des repas servis par les restaurants scolaires des communes de la Communauté de Communes. La CdC a délibéré sur ce sujet le 9 décembre dernier et A l'issue de cette réunion il a été proposé de porter le prix des repas à **4,60 €** et celui des pique-niques à **3,05 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Accepte la proposition et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

11-01-2011-08 : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réussite de Madame Céline LACLOTTE-LOSTE au concours d'ATSEM en décembre dernier.

En conséquence, il demande donc au Conseil municipal de créer ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer un emploi d'ATSEM à temps non complet, à raison de 30h00 par semaine, à compter du 1^{er} février 2011, et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

11-01-2011-09 : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque Assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie d'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus promouvables »
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Brigadier de Police municipale	Brigadier Chef Principal de Police municipale	100 %

11-01-2011-10 : URBANISME – EXTENSIONS DE RESEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que lorsqu'un certificat d'urbanisme ou un permis de construire est demandé sur un terrain qui n'est pas desservi par certains réseaux, électricité et eau principalement, la Commune doit s'engager pour réaliser les extensions de réseau.

Si l'extension est importante, une partie peut être à la charge financière de la Commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer de façon générale sur cette éventualité.

Considérant les coûts d'étude et de réalisation de telles extensions,

Considérant que les demandeurs d'autorisations d'urbanisme peuvent prendre ces extensions à leur charge,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas financer les extensions de réseaux.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS, 11 JANVIER 2011 :

11-01-2011-01 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL

11-01-2011-02 : TRAVAUX RUE ONESIME RECLUS – COORDINATION DE CHANTIER

11-01-2011-03 : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE PROXIMITE

11-01-2011-04 : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE PROXIMITE – CONTRAT D'ARCHITECTE

11-01-2011-05 : AMENAGEMENT DE LA SALLE DE RENCONTRE A PONCHAPT – CONTRAT D'ARCHITECTE

11-01-2011-06 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – RECENSEMENT 2011

11-01-2011-07 : PRIX DES REPAS SERVIS AUX CENTRES DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

11-01-2011-08 : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM

11-01-2011-09 : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

11-01-2011-10 : URBANISME – EXTENSIONS DE RESEAU

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur REIX informe les membres de l'Assemblée que Monsieur POUGET, nouveau Sous-Préfet de Bergerac sera en visite officielle à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt le mardi 8 février. Il sera accompagné de Monsieur LAPRADE, secrétaire générale de la Sous-préfecture.
- Monsieur REIX informe le Conseil que la convention est signée entre la Commune et le Conseil Général pour les travaux de réfection de la rue Onésime Reclus. C'est ce dernier qui lancera l'appel d'offre, dans les prochains jours, et les travaux devraient débuter mi-mars. La présence d'un coordinateur de chantier et de notre maître d'œuvre permettra de minimiser les inconvénients pour riverains, les commerçants et les usagers de cette voie.
- Monsieur REIX expose à l'Assemblée que l'estimation de l'INSEE pour le recensement de cette année porte la population de la Commune à 2 621 habitants.
- Monsieur REIX fait part aux membres de la Commission d'électrification de diverses demandes dont il a eu connaissance afin que celle-ci les étudie et les transmette, éventuellement, au SDE 24. Messieurs REBEYROLLE et ROUSSEAU en prennent bonne note et constatent avec regret que rien n'est encore fait dans le secteur des Gracies alors que le SDE 24 s'est engagé sur ce point de longue date. Il est donc proposé de faire un courrier au Président de ce syndicat en lui demandant expressément de planifier ce renforcement de réseau.
- Monsieur REGNER s'indigne aussi de constater que l'enfouissement de la ligne moyenne tension qui traverse la commune et dont les travaux devaient commencer en novembre 2009 est au point mort. Il demande qu'un courrier recommandé soit adressé à ERDF pour réclamer des explications.
- Monsieur REGNER évoque le passage à la télévision numérique terrestre (TNT) qui se fera pour notre commune le 1^{er} mars prochain. Il décrit l'important dispositif d'information mis en place ainsi que les aides proposées. Toutes les informations nécessaires sont disponibles en mairie et sur le site de la Commune.
- Monsieur REGNER informe l'Assemblée qu'une formation sur l'utilisation des composteurs est organisée sur Massugas. Les administrés intéressés doivent s'inscrire en mairie avant le 15 février.
- Monsieur REGNER rend compte de la dernière réunion de l'USTOM qui s'est tenue le 17 décembre. La situation financière du syndicat est bonne et la nouvelle recyclerie de Pessac devrait ouvrir avant la fin du premier semestre.
- Monsieur REIX indique à l'Assemblée que Messieurs LOUBERE et VERGNAUD, récents retraités, ont remercié par écrit la municipalité pour les attentions dont ils ont bénéficié.
- Monsieur ROUSSEAU revient sur le projet de prolongation du chemin de halage entre le Fauga et Le Fleix et indique que la Commune voisine et amie du Fleix étudie ce projet.
- Madame PENISSON propose que la Commune contacte le propriétaire des anciennes serres situées dans le virage qui précèdent la Migonière car cette structure semble très dangereuse et il conviendrait de la démolir avant un éventuel accident.
- Monsieur BOILEAU fait part à l'Assemblée des demandes qu'il a enregistrées pour la pose d'une boîte aux lettres à la zone commerciale de Mézières. Il est proposé de faire un courrier en ce sens à La Poste.